

Madame, Monsieur,

Vous tenez entre les mains le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) dont le contenu vient d'être actualisé. Sa vocation est de vous informer des risques majeurs, naturels ou technologiques, existants sur le territoire d'Arles et des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre par la Ville pour protéger les personnes et les biens.

Arles, plus grande commune de France, territoire à la fois rural et urbain, agricole et industriel, fluvial et maritime, est soumise à plusieurs de ces risques. Mais certains ont frappé les mémoires de manière indélébile, comme l'inondation de l'hiver 2003. Depuis, vous le savez, d'importants moyens ont été déployés, grâce aux Plans Rhône successifs, pour protéger la ville, pour nous protéger.

Le Symadrem, syndicat mixte qui a pour mission la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi), a piloté d'importants travaux : le renforcement des quais du Rhône au centre de l'agglomération, et tout récemment la création de la digue Arles-Tarascon, que nous avons inaugurée en décembre 2021. Des projets sur le petit Rhône et au niveau de Salin-de-Giraud sont maintenant à l'étude.

Mais face à ces risques comme à tous les autres, les mesures de prévention, les travaux de protection conduits par la Ville, l'État, la Région et le Département ne valent que si chaque Arlésien connaît et applique les consignes de sécurité. Il est de ma responsabilité d' élu, de maire d'Arles, de les porter à votre connaissance* à travers ce document et également sur le site Internet de la ville arles.fr

Sachez enfin que tous les élus du conseil municipal et les agents de la Ville sont à votre disposition pour toute question concernant la prévention de ces risques.



Patrick de Carolis
maire d'Arles
président d'ACCM

*selon l'article R. 125-11 du Code de l'environnement

À QUELS RISQUES SOMMES-NOUS EXPOSÉS À ARLES

RISQUES NATURELS : inondation, submersion marine, séisme, retrait gonflement des argiles, feu de forêt.

RISQUES TECHNOLOGIQUES : rupture de barrage, industriel, transport de matières dangereuses.

RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES : vent, pluie, orage, neige, grand froid, canicule, pollution de l'air.

RISQUES SANITAIRES : épizootie, pandémie grippale.

VIGIPIRATE.

La ville d'Arles dispose d'un service dédié à la prévention des Risques majeurs. Il assure une veille permanente et s'occupe du Plan Communal de Sauvegarde, qui organise la protection de la population en cas de crise sur le territoire communal.

Sur le site Internet de la ville d'Arles, l'onglet « info risques » permet de retrouver toutes les informations relatives aux risques majeurs.

S'INFORMER

SITE INTERNET DE LA VILLE D'ARLES

www.ville-arles.fr

Quand une vigilance est en cours sur la commune, un bandeau d'information apparaît sur tous les sites web de la Ville, associé à une couleur en fonction du risque encouru :

- **jaune** : soyez attentif
- **orange** : soyez très vigilant, un phénomène dangereux est prévu
- **rouge** : vigilance absolue, phénomène d'intensité exceptionnelle prévu.

Ce système d'information en ligne permet de renseigner sur la vigilance en cours, l'évolution du phénomène, les moyens mis en œuvre par la commune et les conduites à tenir pour la sécurité des habitants.

RÉSEAUX SOCIAUX

Vigilance relayée également via les comptes Facebook et Twitter de la ville d'Arles.

RADIOS

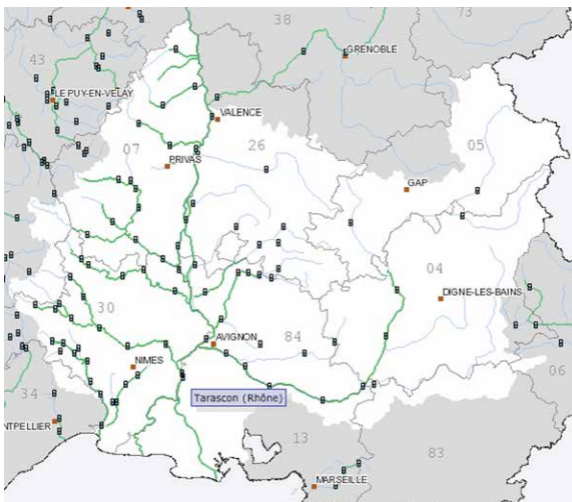
France Bleu Provence (**103.6 FM**) / Soleil FM (**96.3 FM**) / RTL2 (**101.7 FM**) / 3DFM (**97 FM**).

SITE VIGICRUE

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie : www.vigicrues.gouv.fr

Ce site permet d'obtenir les débits du Rhône en m³/s en temps réel.

Sélectionner l'information locale « Grand Delta » et cliquer sur la station Beaucaire-Tarascon via la cartographie :



VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE

<http://vigilance.meteofrance.fr>

Cette carte de la France permet de savoir si le département qui vous concerne fait l'objet d'une vigilance en cours, avec un code couleur en fonction de la gravité du risque : jaune, orange ou rouge.

En cliquant sur le département qui vous concerne, vous obtiendrez des explications sur le phénomène en cours et des consignes de sécurité.

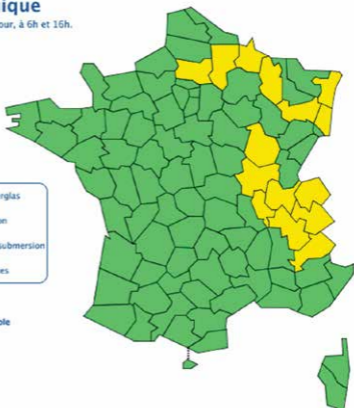
Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
- Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus...
- Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...
- Pas de vigilance particulière.

| | |
|------------------|-------------------|
| Vent violent | Neige-verglas |
| Pluie-inondation | Inondation |
| Orages | Vagues-submersion |
| Grand Froid | Avalanches |

Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigicrues du Ministère du Développement durable



VIGICRUES

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

ÊTRE INFORMÉ

LE SERVEUR VOCAL DE LA VILLE D'ARLES

Il informe de la vigilance en cours, par appel ou SMS, toutes les personnes inscrites.*

Tous les habitants de la commune peuvent bénéficier gratuitement de ce service, avec la possibilité d'inscrire jusqu'à sept numéros de téléphone.

Les données sont réservées à cet usage et ne sont pas communiquées.

*Inscription sur le site arles.fr

LES SIRÈNES D'ALERTE

La ville est équipée de trois sirènes d'alerte permettant, via un signal spécifique, d'avertir la population de la nécessité de se mettre immédiatement à l'abri du danger.

Signal de début d'alerte : trois émissions successives de 1mn47s chacune avec un son montant et descendant, séparées par des intervalles de cinq secondes.

À l'écoute de ce son, les habitants doivent se mettre à l'abri (local clos) et s'informer en écoutant la radio, la télévision ou sur le site Internet de la ville.

La fin d'alerte est signalée par un son continu de 30 secondes. Les sirènes sont testées tous les premiers mercredis du mois.

VOITURES SONORISÉES

En circulant à travers la ville, elles diffusent aux habitants les consignes à appliquer.

NUMÉRO VERT

Ce numéro est activé quand la situation le nécessite.

 **N° Vert 08001 13 200**

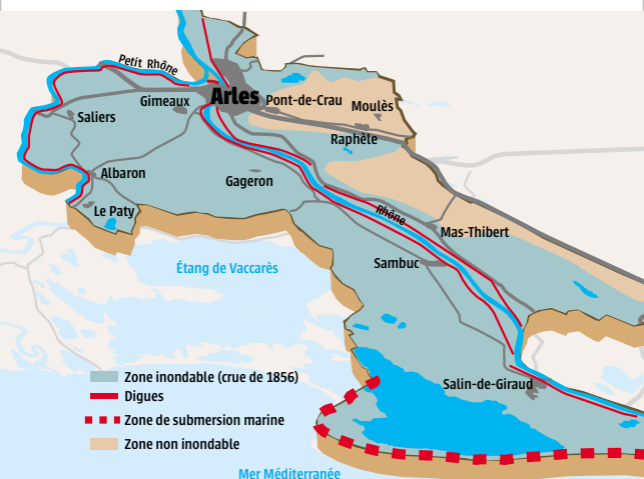
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

DANS TOUS LES CAS, RESPECTER LA CONDUITE À TENIR TRANSMISE PAR LES AUTORITÉS !

RISQUES NATURELS



INONDATION



Le risque d'inondation concerne 86 % du territoire, ce qui en fait le risque le plus présent sur la commune.

Cela s'explique par la présence du Rhône, qui traverse la commune du Nord au Sud, et du Canal du Vigueirat, qui ceinture et longe la partie Est de la ville.

Le Rhône et le Vigueirat sont surveillés quotidiennement par les Services techniques de la ville d'Arles et des actions spécifiques sont mises en place en cas de crue, qui surviennent majoritairement de septembre à avril, lors des fortes pluies d'automne et à la fonte des neiges.

Le Rhône est également sous la surveillance du Symadrem (syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la mer), qui a pour mission l'entretien, la surveillance et la gestion des digues du Rhône et du Petit Rhône.

LES SEUILS D'ALERTE

| Débit du Rhône en m ³ /s à Tarascon | Mesures |
|--|--|
| < à 4 199 | Pas de vigilance particulière. |
| Entre 4 200 et 5 499 Pré-alerte | <ul style="list-style-type: none">- Mise en alerte des services municipaux,- fermeture de la vanne DOR reliant le Rhône au Vigueirat et les vannes du Mas Molin,- informations aux habitants du quartier des Ségonnaux dès 4500 m³/s. |
| Entre 5 500 et 6 749 niveau d'alerte 1 | <ul style="list-style-type: none">- Surveillance permanente des services municipaux via la Cellule d'Évaluation Légère,- mise en place des batardeaux sur les quais dès 6000 m³/s, |
| Entre 6 750 et 8 399 niveau d'alerte 2 | <ul style="list-style-type: none">- Déclenchement du plan communal de sauvegarde,- information à la population,- mise en place de mesures spécifiques en fonction de l'évolution de la situation (motopompes, centres d'hébergements, etc.) |
| > à 8400 niveau d'alerte 3 | Application du plan communal de sauvegarde. |

CONDUITE À TENIR



+ Ne pas s'aventurer à pied ou en voiture dans une zone inondée

HISTORIQUE DES DERNIÈRES INONDATIONS À ARLES (DÉBIT ÉVALUÉ À BEAUCAIRE) :

- **Novembre 1840** : 13 000 m³/s (rupture des ouvrages de défense en amont et inondation du Trébon jusqu'à la ville (Cavalerie, Roquette...), du Plan du Bourg et de la Camargue.
- **Mai 1856** : 12 500 m³/s - crue de référence (inondation des quartiers de Trinquette, Trébon et petit Plan du Bourg jusqu'à Raphèle, 8 hectares de terrain bâti dans la ville avec jusqu'à 2m50 d'eau dans certaines rues et en Camargue).

- **Octobre 1993** : 9 500 m³/s (brèche dans les digues du petit Rhône, 12 000 hectares inondés en Camargue et élévation du niveau marin).
- **Janvier 1994** : 10 500 m³/s (brèche dans les digues du Petit Rhône, 6 400 hectares une trentaine de mas inondés en Camargue).
- **Décembre 2003** : 11 500 m³/s (rupture par surverse de digues protégeant les trémies SNCF au nord d'Arles, inondation des quartiers du Trébon, ZI Nord et Monplaisir pendant plusieurs jours).



SUBMERSION MARINE

La commune d'Arles possède un littoral méditerranéen important. Selon les conditions météorologiques (vent fort de Sud - Sud Est, surcôte marine) des inondations temporaires de la zone littorale par la mer peuvent se produire. On nomme ces phénomènes les « empleins ».

Les derniers événements recensés sur la commune ont eu lieu lors des tempêtes de 1982 et 1997, ainsi que lors de l'emplein de 1985 (plus de 1000 sinistrés et plage évacuée).

CONDUITE À TENIR



Lors d'épisodes de vent violent, éviter d'aller sur la plage. En période estivale, se référer au drapeau de la zone de baignade surveillée et aux consignes des autorités.



SISMICITÉ

Le département des Bouches-du-Rhône est exposé au risque sismique.

Un séisme se traduit par des vibrations dans le sol, transmises aux bâtiments. Les dégâts dépendent de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations. Pour la commune d'Arles, la zone de sismicité sur l'ensemble du territoire est de niveau 2, soit faible.

CONDUITE À TENIR





MOUVEMENTS DE TERRAIN LIÉS À LA SÉCHERESSE : RETRAIT, GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

Un risque moyen est localisé au niveau du plateau de la Crau.

Les terrains argileux peuvent voir leur volume varier à la suite d'une modification de leur teneur en eau. Ils se rétractent en période de sécheresse -« retrait »- et gonflent au retour des pluies - « gonflement ». Ces variations sont lentes mais peuvent atteindre une amplitude suffisamment importante pour provoquer des fissures dans les bâtis.

CONDUITE À TENIR



FEUX DE FORÊT

L'imprudence ou l'accident sont à l'origine de 60 % des départs d'incendie, phénomène aggravé par la conjugaison de vents forts, de sécheresse, de végétation inflammable et combustible.

Au nord de la commune d'Arles, du Grand Barbegal jusqu'à la limite administrative de Saint-Martin-de-Crau, environ 1 000 hectares constituent les zones sensibles aux feux de forêt soumises à l'obligation de débroussaillage, selon l'arrêté préfectoral n°20143016-0054 du 12/11/2014. En période estivale, l'accès aux massifs forestiers est réglementé et défini suivant un niveau de danger :

- **orange** : accès autorisé toute la journée)
- **rouge** : accès autorisé de 6h à 11h)
- **noir** : accès, circulation et stationnement interdits).

Pour connaître le niveau en vigueur dans les Bouches-du-Rhône, il faut appeler le numéro suivant :

0811 20 13 13 (Appel surtaxé 0,06€/min)

Carte d'accès aux massifs forestiers des Bouches-du-Rhône
sur <http://bpatp.paca-ate.fr/>

CONDUITE À TENIR



RISQUES TECHNOLOGIQUES



INDUSTRIEL

Un accident industriel peut être provoqué par un incendie de produits inflammables (solides, liquides ou gazeux), une explosion (gaz ou poussières) et/ou la dispersion de produits dangereux (dans l'air, l'eau, le sol).

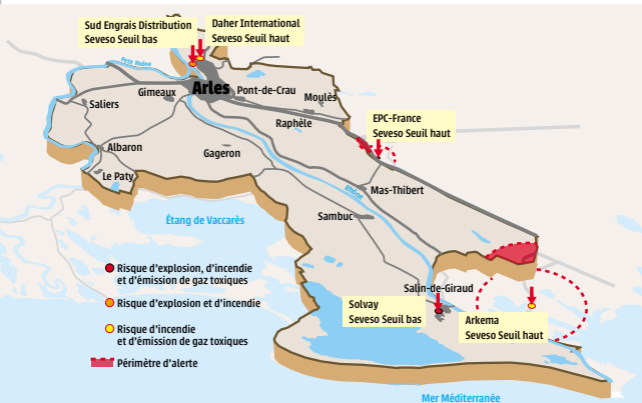
Dans le cadre de la politique européenne commune en matière de prévention des risques industriels, certains sites sont soumis à la directive Seveso (2012/18/UE du 4 juillet 2012), qui permet d'imposer une réglementation stricte à certaines activités industrielles dangereuses.

À Arles, deux entreprises sont classées Seveso :

- Sud engrais distribution, en ZI Nord, classée Seveso seuil bas avec risque d'explosion et d'incendie.
- M2I, à Salin-de-Giraud, classée Seveso seuil bas avec risque d'explosion, d'incendie et d'émission de gaz toxiques.

À proximité d'Arles, trois sites font l'objet d'un plan d'intervention. Un Plan particulier d'intervention est élaboré par la Préfecture du département avec les acteurs concernés (exploitants, communes, etc). Il permet d'identifier le danger, d'alerter, informer la population et mettre en place les mesures de protection nécessaires.

- à Fos-sur-Mer, classée Seveso seuil haut avec risque d'incendie et d'émission de gaz toxiques :
 - Fos Ouest 1 (Kem One, Lyondell Basell et Solamat Merex)
 - Fos Ouest 2 (Alfi, Elengy Tonkin).
- EPC France à Saint-Martin-de-Crau, classée Seveso seuil haut avec risque d'explosion.





RUPTURE DE BARRAGE

La commune n'est pas directement soumise à ce risque.

Néanmoins, une rupture de barrage sur le lac de Serre-Ponçon (Durance) et le lac de Sainte-Croix (Verdon) provoquerait une crue sur le Rhône.

CONDUITE À TENIR



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter un danger grave pour les personnes, les biens ou l'environnement, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou encore les réactions qu'elle est susceptible de provoquer. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

Ces matières dangereuses peuvent être transportées par voie fluviale, ferrée, routières ou par les canalisations. À Arles, cela concerne le Rhône, la RN113, mais également la rocade et les zones industrielles, ainsi que la voie de chemin de fer.

Les transports de matières dangereuses ont une signalisation spécifique, constituée :



d'une plaque orange (code danger lié au produit et numéro ONU permettant d'identifier le produit)



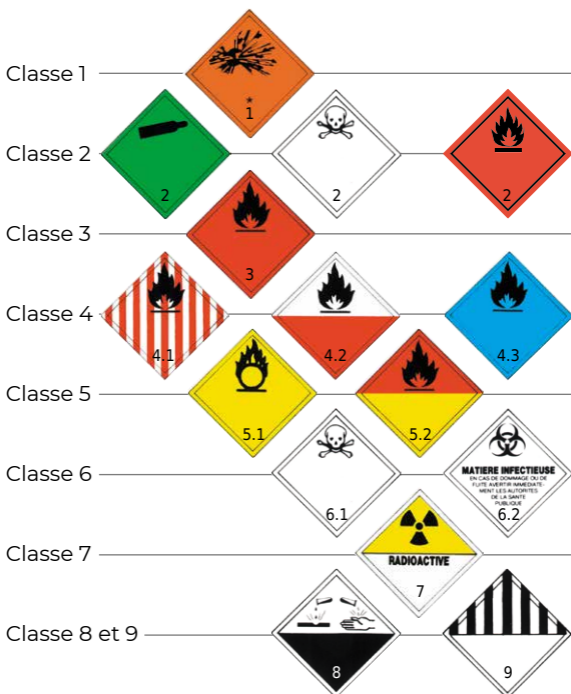
d'une plaque étiquette annonçant le type de danger

Si vous êtes témoin d'un accident, pensez à donner ces indications aux services de secours et à vous mettre en sécurité.

CONDUITE À TENIR



LES PLAQUES ÉTIQUETTES DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



- 1 Matières et objets explosibles
- 2 Gaz non-inflammable et non toxique, gaz toxique, gaz inflammable
- 3 Liquides inflammables
- 4.1 Solides inflammables
- 4.2 Matières sujettes à l'inflammation spontanée
- 4.3 Matières qui, au contact de l'eau dégagent des gaz inflammables
- 5.1 Matières comburantes
- 5.2 Peroxydes organiques
- 6.1 Matières toxiques
- 6.2 Matières infectieuses
- 7 Matières radioactives
- 8 Matières corrosives
- 9 Matières et objets dangereux divers



Matières dangereuses pour l'environnement



Matières transportées à chaud



RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Des phénomènes météorologiques peuvent entraîner des dangers pour les personnes et d'importants dégâts matériels.

FORTES PLUIES ET ORAGES

Un cumul important de pluie en quelques heures peut provoquer des inondations dans les rues et au niveau des points bas, tels que les parkings, les caves et aux alentours des fossés. Ces phénomènes sont souvent associés aux orages, qui peuvent engendrer des dégâts sur le réseau électrique.

CONDUITE À TENIR

Ne pas s'aventurer dans une zone provisoirement inondée (route, cave et sous-sol) et débrancher les appareils électriques.

VENT

La commune est fréquemment exposée au Mistral (vent de Nord) avec des rafales pouvant dépasser les 100 km/h.

CONDUITE À TENIR

Ne pas intervenir sur les toitures, ranger les objets exposés au vent, s'éloigner des arbres et des lignes électriques.

CANICULE

Durant l'été, il est fréquent que les températures s'approchent des seuils de canicule. Les personnes les plus vulnérables sont les personnes âgées et les enfants. Conseils et niveaux d'alerte accessibles via la plateforme Canicule Info service au :

 **N° Vert 0800 06 66 66**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

CONDUITE À TENIR

Ne pas sortir aux heures les plus chaudes de la journée, boire régulièrement de l'eau. En cas de problème, contacter le CCAS de la ville d'Arles au 04 90 18 46 80.



GRAND FROID

Périodes exceptionnellement froides où les températures sont négatives le jour et inférieures à -10°C la nuit.

CONDUITE À TENIR

Ne pas sortir aux heures les plus froides, boire, se protéger du froid et de l'humidité, chauffer et aérer le logement. En cas de problème, contacter le CCAS de la ville d'Arles au 04 90 18 46 80.

NEIGE

Les épisodes neigeux et verglaçants sont rares à Arles mais quand ils surviennent, ils entraînent des perturbations du trafic routier, des dégâts sur les infrastructures, des chaussées glissantes, etc. La ville d'Arles est équipée d'engins de déneigement- salage et d'une organisation spécifique des services techniques pour permettre la circulation des piétons et des véhicules.

CONDUITE À TENIR

Faciliter le passage des engins de déneigement, équiper son véhicule pour circuler plus facilement sur la neige et éviter les accidents.

RISQUES SANITAIRES

EPIZOOTIE

Une maladie qui frappe simultanément un grand nombre d'animaux peut représenter un risque important pour la santé humaine et avoir des conséquences majeures pour les filières concernées.

Exemple : fièvre aphteuse, grippe aviaire, encéphalite, West Nile, chikungunya, maladie de Newcastle, etc. À Arles, la présence des moustiques en période estivale étant très élevée (notamment les moustiques tigres), les maladies telles que le chikungunya ou le West Nile sont surveillées et font l'objet de campagnes d'information afin de limiter leur propagation.

PANDÉMIE GRIPPALE

Épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement étendue d'un nouveau sous-type de virus.

Face à des caractéristiques immunologiques nouvelles, l'immunité de la population est faible, voire nulle, ce qui a pour conséquence de permettre à la maladie de se propager rapidement. Le virus grippal se transmet par la voie aérienne, par contact rapproché avec une personne infectée et par contact avec des objets infectés.

Les symptômes sont similaires à une grippe saisonnière : fièvre élevée, courbatures, fatigue, toux et gêne respiratoire.

MENACES TERRORISTES

VIGIPIRATE

Outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme, permanent en terme de vigilance, de prévention et de protection.

Le plan Vigipirate relève du Premier Ministre et repose sur un socle de mesures permanentes à tous les grands domaines d'activité de la société (transports, santé, alimentation, réseaux d'énergie, etc). En fonction de l'évolution de la menace et des vulnérabilités (par les services de renseignement), le niveau de vigilance et de protection est adapté.

<http://www.gouvernement.fr/risques/menace-terroriste>

SE PRÉPARER

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir a minima à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation ou d'une mise à l'abri.

Le plan familial de mise en sûreté, outil mis à la disposition des habitants exposés à un risque sur leur commune, permet d'anticiper au mieux la gestion de l'événement et d'être en mesure, en attendant les secours, de mettre famille et biens en sûreté.

Document disponible en téléchargement :

<http://www.ville-arles.fr>

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT CRÉER UN KIT D'URGENCE

Dans un sac facilement transportable, prévoir :

- un sifflet, une torche, des gilets fluorescents et une radio (prévoir les piles),
- une bouteille d'eau, des aliments énergétiques, un couteau multifonction,
- une trousse de premiers secours (médicaments, pansement, anti-douleur, désinfectant...),
- la photocopie des papiers personnels, le double des clés et de l'argent liquide,
- de quoi occuper les enfants (cartes, livres).

DANS TOUS LES CAS :

Écouter les consignes de sécurité des autorités.

À NOTER :

Pour pouvoir prétendre à une indemnisation, pensez à prendre des photos du sinistre, et le déclarer dans les cinq jours auprès de votre assureur.

PICTOGRAMMES



Couper le gaz et l'électricité.



Monter à pied dans les étages.



Écouter la radio.
Respecter les consignes des autorités.



Fermer portes, fenêtres,
sopiraux, aérations.



S'éloigner de la zone dangereuse.



Se mettre à l'abri sous une table.



Sortir des bâtiments.



Rentrer dans le bâtiment en
dur le plus proche.



Dégager les voies d'accès et les
cheminements d'évacuation.
Arroser les abords.



Fermer volets, portes et fenêtres.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école,
pour ne pas les exposer.



Ne pas prendre la voiture.



Ne pas téléphoner aux services d'urgence,
sauf nécessité vitale.



Ne pas fumer.



S'éloigner vous des fils électriques.



Ne pas retourner sur une zone dangereuse.

INFORMATIONS UTILES

NUMÉROS D'URGENCE :

Appel d'urgence européen : 112

Pompiers : 18

Police : 17

Samu : 15

NUMÉROS DE SERVICE :

ErDF : 09 72 67 50 13

Grdf urgence gaz :

 N° Vert 0800 47 33 33

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

ACCM Eaux (en cas de fuite ou incident) : 04 90 99 50 89.

MAIRIE :

Standard : 04 90 49 36 36

Serveur vocal d'alerte : 04 90 49 39 10

www.ville-arles.fr

> Rubrique environnement > Risques majeurs

SOUS-PRÉFECTURE :

Standard : 04 90 52 55 00



DICRIM - Ville d'Arles
Actualisé en mai 2022